

COMMUNE DE PONSAS
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 JANVIER 2019

Date de convocation : 14 janvier 2019

Nombre de conseillers en exercice : 11

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-trois janvier, à 19 heures 15,
le conseil municipal de la commune de PONSAS s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de
Mme Marie-Christine PROT, maire.

Présents : Marie-Christine PROT, Yvan BLACHON, Jean-Luc ROUX, Alain GIRARDET,
Nathalie GOMES DA SILVA, Laurent CHALLIER, Chantal BESSON, Jacques GACON,
Philippe CAILLET, Peggy VIOT, Marie-Christine THOULOUSE.

Absents : Néant.

Pouvoirs : Néant.

Secrétaire de séance : Yvan BLACHON.

Mme le maire rappelle les délibérations prises lors de la dernière réunion (26 novembre 2018) et
demande au conseil s'il y a des observations à formuler sur le dernier compte-rendu. Aucune
observation.

**1- DEMANDE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA DROME POUR
DES TRAVAUX A L'ECOLE ET A L'ATELIER COMMUNAL**

Mme le Maire expose au conseil municipal que le sol des deux classes maternelle et primaire
de l'école est abîmé et qu'il est très difficile de le nettoyer. De plus, des travaux d'isolation de
la classe maternelle seraient nécessaires. En même temps, il est indispensable d'isoler le local
technique, situé à côté de la salle Rurale d'Animation.

Elle propose donc de poser un nouveau revêtement de sol dans les deux classes et d'isoler la
classe maternelle et l'atelier communal.

A cet effet, des devis ont été demandés et la dépense prévisionnelle s'élève à 10 060,35€ HT
(11 066,39 € TTC).

Mme le Maire précise que ce projet pourrait bénéficier d'une subvention du Conseil
Départemental de la Drôme, dans le cadre de la dotation de solidarité territoriale.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le conseil municipal** :

- **Approuve** le projet de pose d'un nouveau sol dans les deux classes maternelle et primaire et
d'isoler la classe maternelle ainsi que l'atelier communal,
- **Sollicite du Conseil Départemental de la Drôme une subvention**, pour la réalisation de ce
projet,
- **Autorise** Mme le Maire à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à
l'exécution de la présente délibération.

**2- DEMANDE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA DROME POUR
L'AMENAGEMENT PAYSAGER DES ABORDS DE LA MAIRIE**

Mme le Maire expose au conseil municipal qu'un aménagement paysager des abords de la
mairie est à prévoir.

A cet effet, des devis ont été demandés et la dépense prévisionnelle s'élève à 4 359.17 € HT
(5231.00 € TTC).

Mme le Maire précise que ce projet pourrait bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental de la Drôme dans le cadre de la dotation de solidarité territoriale.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le conseil municipal** :

- **Approuve** le projet d'aménagement paysager des abords de la mairie,
- **Sollicite du Conseil Départemental de la Drôme une subvention**, pour la réalisation de ce projet,
- **Autorise** Mme le Maire à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3- DEMANDE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA DROME POUR L'AMENAGEMENT D'UN JARDIN DU SOUVENIR ET L'EXTENSION DU COLUMBARIUM

Mme le Maire expose au conseil municipal qu'un aménagement d'un jardin du souvenir et l'extension du columbarium sont nécessaires dans le cimetière communal. Elle explique qu'il reste que trois cases de libres au niveau du columbarium et qu'il est urgent de prévoir l'extension de ce dernier. Elle propose de consacrer un emplacement dans le cimetière communal pour la création d'un jardin du souvenir, espace aménagé pour la dispersion des cendres.

A cet effet, des devis ont été demandés et la dépense prévisionnelle s'élève à 5 179,16 € HT (6 215,00 € TTC).

Mme le Maire précise que ce projet pourrait bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental de la Drôme, dans le cadre de la dotation de solidarité territoriale.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le conseil municipal** :

- **Approuve** le projet d'aménagement d'un jardin du souvenir et d'extension du columbarium,
- **Sollicite du Conseil Départemental de la Drôme une subvention**, pour la réalisation de ce projet,
- **Autorise** Mme le Maire à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4 – ENERGIE SDED — RACCORDEMENT INDIVIDUEL AU FORFAIT - APPROBATION DU PROJET

Madame le Maire expose qu'à sa demande, le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune de PONSAS, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération : Electrification	Dossier N° 262470020AER
Raccordement au réseau BT pour alimenter la construction, située 15 chemin des Figuiers, à partir du poste ROMANET	
Dépense prévisionnelle HT	12 874,46 €
dont frais de gestion : 567,98 €	
Plan de financement prévisionnel :	
Financements mobilisés par le SDED	10 961,92 €
Participation communale	1 912,54 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le Conseil Municipal** :

- 1°) **Approuve le projet** établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et EDF.
- 2°) **Approuve le plan de financement** ci-dessus détaillé.
- 3°) En cas de **participation communale** finale, celle-ci sera ajustée en fonction du décompte définitif des travaux et du taux effectif de l'actualisation. Dans le cas où celui-ci excéderait la dépense prévisionnelle indiquée ci-dessus, la commune s'engage à verser le complément de participation nécessaire pour respecter les pourcentages de financement indiqués ci-dessus.
- 4°) **Décide de financer comme suit la part communale** : reversement de l'intégralité de la somme à la commune par la personne vendeuse des parcelles A841-843-845- et B1032.
- 5°) **S'engage à ce que la commune verse sa participation** dès réception du titre de recette émis par le Receveur d'Energie SDED.
- 6°) **Donne pouvoir à Mme le Maire** pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

5- CONVENTION REVERSEMENT PART COMMUNALE PAR LE VENDEUR - RACCORDEMENT DE RESEAU ELECTRIQUE BT

Mme le Maire rappelle la délibération en date du 18 juillet 2018, N° 2018-38 relative à la convention passée entre la commune de PONSAS et la personne vendeuse des parcelles A841-843-845 et B 1032. Le montant des travaux de raccordement au réseau électrique BT de ces parcelles avait été estimé à 1 642,44 €, par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme. Mme le Maire informe le conseil municipal que le SDED a adressé le dossier technique et que la participation communale est augmentée. Les travaux de raccordement au réseau électrique seront réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, avec une participation de la commune de 1 912,54€ (forfait communal).

Mme le Maire propose au conseil municipal d'approuver les travaux de raccordement au réseau BT précités et de demander à la personne vendeuse des parcelles A841-843-845 et B 1032 le reversement à la commune de la participation communale.

Elle donne lecture du projet de convention définissant les modalités de ce reversement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le conseil municipal** :

- **Approuve les travaux** de raccordement au réseau BT précités,
- **Décide** de demander, par convention, à la personne vendeuse des parcelles A841-843-845 et B 1032, le reversement de la participation communale,
- **Approuve la convention** à passer avec la personne vendeuse des parcelles citées ci-dessus, pour ce reversement,
- **Autorise Mme le Maire à signer ladite convention** et toute pièce s'y rapportant.

6 - QUESTIONS DIVERSES

Opération façades : La Communauté de Communes Porte de DrômArdèche propose à l'ensemble des communes du territoire de s'inscrire ou non au dispositif « Opération façades ». Le conseil municipal après avoir pris connaissance du dossier, valide et donne un avis favorable à ce dispositif.

Panneaupocket : Madame le Maire propose au Conseil Municipal de s'abonner à ce service afin de diffuser des messages d'information et d'alerte aux habitants. Pour cela, les citoyens devraient télécharger gratuitement l'application PanneauPocket sur leur téléphone portable, afin de recevoir les informations. La mairie n'a pas besoin de connaître le numéro de téléphone ou l'adresse mail de ses habitants pour communiquer. Dès que le système fonctionnera, une information sera communiquée à la population.

Affiché le 29 janvier 2019

Le Maire,
Marie-Christine PROT

